



**COMMUNE DE
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/06/2020

Date de convocation : 12/06/2020	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 24/06/2020	Conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt le 18 juin, le conseil municipal de la commune de **SAINT-CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à 21 heures.

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, VERGNOLLE NATHALIE, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD.

Absente excusée : LOPEZ MAGALI.

Mme CAPMAS-REBOUISSOU Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Commissions communautaires : désignation de délégués communaux aux commissions suivantes
COMMISSIONS THEMATIQUES :
 - Economie, aménagement de l'espace
 - Environnement, bascule, chenil, rivière
 - Petite Enfance, Jeunesse, Sports
 - Finances, logement, personnel
 - Communication, culture, tourisme
 - Santé, numérique, services publics
 - Voirie communautaire
2. Délibération pour désigner le représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) (communauté de communes Pays de Fénelon)
3. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (pour maladie, formation, vacances...)
4. Personnel : fixation du Taux promus promouvables pour avancement de grade. Pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
5. Création de poste d'agent technique principal de 2ème classe
6. Vote du taux des taxes locales 2020
7. Présentation de l'étude de marché pour la transformation de la grange du Poujol



**COMMUNE DE
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**



➤ **Communauté de communes Pays de Fénelon : commissions communautaires**

Le conseil municipal de Saint-Crépin-et-Carlucet, propose pour le représenter dans les commissions communautaires

Commissions	Délégués	Noms - Prénoms
<u>Économie aménagement de l'espace</u>	titulaire	TEILLAC Gérard
	suppléant	DUBOIS Arnaud
<u>Environnement bascule chenil rivière</u>	titulaire	VAN DEN OSTENDE Pascale
	suppléant	ROULLAND Marie-Claude
<u>Petite enfance jeunesse sports</u>	titulaire	VERGNE-RODRIGUEZ Annie
	suppléant	VERGNOLLE Nathalie
<u>Finances logement personnel</u>	titulaire	ROULLAND Yannick
	suppléant	SCANDELLA Eric
<u>Communication culture et tourisme</u>	titulaire	CAPMAS-REBOUISSOU Brigitte
	suppléant	VERGNOLLE Nathalie
<u>Santé numérique services publics</u>	titulaire	VERGNE-RODRIGUEZ Annie
	suppléant	VAN DEN OSTENDE Pascale
<u>Voirie communautaire</u>	titulaire	LEYMARIE Christian
	suppléant	SCANDELLA Eric

➤ **Délibération pour désigner le représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) (communauté de communes Pays de Fénelon)**

La CLETC, bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne : -Monsieur VILATTE Alain, délégué titulaire.

➤ **Délibération pour autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (pour maladie, formation, vacances....)**

Pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel en temps partiel, un remplacement de courte durée pour stage, congés annuels, congés maladie, de grave maladie, longue maladie, d'un congé longue durée, maternité, parental...



COMMUNE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET



Le conseil municipal

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe**

Le conseil municipal,

DECIDE la création, à compter du 01/08/2020, d'un emploi permanent à temps non complet (17,5/35) d'adjoint technique principal 2ème classe.

Pour information, le maire indique qu'il va solliciter l'avis de Comité Technique Paritaire sur un projet de délibération fixant le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade d'adjoint technique à adjoint technique principal dans la collectivité. Le conseil municipal sera amené à délibérer une fois l'avis formulé.

➤ **Vote des taux des taxes locales**

Le conseil municipal, compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré

- **Décide** de ne pas faire varier les taux d'imposition
- Retient pour 2020 les taux des 3 taxes comme suit :
 - la taxe foncière (bâti) : 8,15 %
 - la taxe foncière non bâti : 59.16 %
- Pour la taxe d'habitation (TH), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019.
- Suppression de la TH en 2022 sur les résidences principales mais maintien sur les résidences secondaires.

➤ **Aménagement de la grange du Poujol**

Christian Leymarie rappelle que la grange a été acquise en 2012 pour l'aménager en un lieu de rencontres convivial et culturel, pouvant accueillir diverses activités qu'elles soient commerciales, de services ou culturelles.

Il rappelle que plusieurs options avaient été envisagées mais qu'aucune n'a abouti.

En février 2020, le conseil municipal a commandé à la Chambre de Commerce une étude de marché concernant un projet d'implantation d'un multiple rural dans ce local.

La synthèse de cette étude fait apparaître les points suivants :

– **Points forts du projet** :

- Bon positionnement
- Retour à la proximité et aux services
- Bonne visibilité
- Axe principal de la commune



COMMUNE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET



- Part importante de résidences secondaires et logements occasionnels (20%) : tourisme
 - Revenus supérieurs à la moyenne départementale
 - 4 300 véhicules par jour qui passent sur la D60.
- **Points faibles**
- 72 % évasion commerciale vers Sarlat.
 - Marché 83 000 à 143 000 € (chiffre d'affaires) potentiel du projet.
 - Zone identique à un projet de point multi services sur la commune de Proissans
 - Cible seniors moins représentée qu'au niveau départemental
 - Évasion des actifs vers Sarlat-la-Canéda, Salignac-Eyvigues, Souillac et le bassin de Brive
 - Très forte concurrence à Sarlat-la-Canéda (hypermarchés à moins de 15 min.)
 - Nombreux établissements de bar-restauration en Périgord Noir

Le conseil municipal, après discussion,

- Évoque 3 pistes de réflexion :
 - ⇒ Rester sur un projet de commerce multi-services et réfléchir à une offre de services variée et innovante,
 - ⇒ Repenser le projet en aménageant des locaux vides à louer (maison d'assistantes maternelles, bureaux, ateliers artistes, locaux partagés,...)
 - ⇒ Vente du bâtiment.
- Charge la commission bâtiments d'étudier les diverses possibilités.

➤ **Système éclairage connecté au Mascolet**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du projet de la mairie de Salignac Eyvigues d'installer au stade du Mascolet un boîtier connecté permettant aux hélicoptères du Samu de gagner du temps lors de leurs interventions nocturnes en zone rurale.

Ce système électronique, baptisé E-boo, s'enclenche depuis la salle de régulation du Samu. L'objectif étant de garantir, à distance, l'éclairage et la mise en sécurité d'un terrain d'atterrissage.

Le financement serait partagé entre les 2 communes au prorata du nombre d'habitants.

Il présente l'offre de prix faite par la société HIS de ST Jean Bonnefonds pour un montant HT de 2950.00 € avec un droit annuel d'utilisation de 250 € HT.

La participation d'installation reviendrait à 983, 33 € pour St-Crépin-et-Carlucet et à 63,33 € de droits annuels.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'installation de ce système et
- accepte de participer à son financement pour 1/3 du montant hors taxes.



**COMMUNE DE
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET**



Divers :

- Reprise obligatoire de l'école le 22/06/2020 pour tous les enfants. Pas de transports scolaires- heures de garderie de 8 à 9 h et de 16h30 à 17 h30.
- Demande d'un nouveau devis pour l'achat de la banquetteuse,
- Réunion du SIVU équipements Sportifs le 19/06/2020
- Réunion commission communication le 24/06/2020 à 21 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.